Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le 23/02/2021

540

ID: 060-216004101-20210208-DEL\_080221\_01-DE

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 8 février 2021 - Délibération n°01-Bp 2021 – Débat d'orientations budgétaires



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU LUNDI 8 FEVRIER 2021**

L'an Deux Mil Vingt et Un, le lundi 8 février à 18 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 2 février Deux Mil Vingt et Un, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS: M. BOSINO - M. D'INCA - Mme DAILLY - M. RAZACK - Mme LESCAUX - Mme REZZOUG - M. BELOUAHCHI - Mme BOUKALLIT - M. RIVIERE - M. RUFFAULT - Mme CANONNE - Mme LOBGEOIS - M. CHAMBON - Mme LEVERT- Mme LAFORET - Mme BAUMGARTNER - M. KARIM - M. KOCAK-Mme TOURE - M. ADDALA - M. BASSET - M. DIALLO - Mme SAUBAUX - M. KORDJANI - M. HAMDANI (jusqu'au point n°1).

ETAIENT REPRESENTES: M. BOYER représenté par M. Razack - Mme PAUFFERT représentée par Mme Rezzoug - M. DENAIN représenté par M. D'Inca - Mme SATUK représentée par Mme Dailly - M. HAMDANI représenté par M. Kordjani (à partir du point n° 2).

**EXCUSEE:** Mme OUALAOUCH

ABSENTS: Mme SALMONA - Mme BLANCHARD - M. GODARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Lucie Saubaux

8-8-6

## 01 - BUDGET PRIMITIF 2021 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire introduit le débat d'orientations budgétaires qui intervient dans le cadre de la préparation du budget primitif 2021.

Dans le cadre des mesures sanitaires, le débat d'orientations budgétaires ne peut se tenir en public public. C'est la raison pour laquelle cette séance de conseil municipal a lieu dans la salle habituelle. La population a été invitée à visionner en direct ce conseil municipal retransmis sur le réseau facebook en direct et à participer au débat d'orientations budgétaires comme la réglementation le prévoit, par des questions qu'elle posera en ligne.

Monsieur le Maire remercie les agent-e-s du service municipal de l'informatique pour cette mise en œuvre.

La Ville, en règle générale, organise en amont du débat d'orientations budgétaires 11 réunions, afin d'aller à la rencontre des habitantes et de leur permettre de s'exprimer. Du fait des contraintes induites par la crise sanitaire, les traditionnelles réunions de quartier n'ont pu se dérouler en présentiel. La Municipalité a proposé en novembre 2020 aux habitantes des réunions en format distanciel, mais elles n'ont pas été un succès, ne parvenant à réunir qu'une poignée de participantes.

La Municipalité a par la suite organisé quatre rencontres de quartier, en extérieur, dans le strict respect des règles sanitaires. Si les rencontres organisées le samedi 30 janvier sur le parvis du centre commercial des Martinets et au carrefour des Forges n'ont rassemblé que peu de participant-e-s., les réunions du 6 février à proximité de l'Espace de rencontres et de l'avenue Ambroise Croizat ont rencontré un bon succès : au total ce sont une vingtaine habitant-e-s qui se sont déplacés pour échanger avec les élu-e-s.

Monsieur le Maire souligne que la démocratie participative dont Agnès Laforêt a la charge en tant que conseillère déléguée est une priorité de la Municipalité : la Ville a tout mis en œuvre pour essayer de faire participer les habitantes.

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le 23/02/2021

---

ID: 060-216004101-20210208-DEL\_080221\_01-DE

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 8 février 2021 - Délibération n°01-Bp 2021 – Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire explique que le budget 2021 est établi dans un contexte difficile, à la fois du fait des pressions exercées par l'Etat sur les collectivités territoriales mais également à cause de la crise sanitaire et social sans précédent.

La majorité municipale pense tout d'abord à la jeunesse qui est particulièrement touchée par la crise; tous les jeunes sont impactés, qu'ils soient en étude, en formation ou sans emploi. C'est pourquoi, Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité Jean-Luc Rivière, adjoint au Maire en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, restauration scolaire, et accueils de loisirs et Smaël Addala, conseiller municipal délégué à la jeunesse afin de réfléchir aux formes que pourrait prendre une aide à destination des jeunes de Montataire, que ce soit sur le plan matériel et/ou moral.

Il faut également penser à l'isolement des personnes âgées ; c'est pourquoi un service de portage de repas à domicile à destination des personnes retraités de la Ville sera mis en place d'ici la fin de l'année 2021.

Monsieur le Maire souhaite vivement remercier les services municipaux et leur implication continue dans leurs missions de service public. Monsieur le Maire sait que ces dernières années, les agent-e-s ont consenti d'importants efforts.

Monsieur le Maire fait part de l'état de la vaccination sur le territoire. Certain.ne.s ont interpelé la mairie sur le fait que la ville de Montataire n'ait pas un centre de vaccination, a contrario de la Ville de Nogent sur Oise. En fait, la Ville de Montataire a fait acte de candidature auprès du Monsieur le Sous-Préfet pour mettre en place un centre de vaccination. La règle est un centre pour 100 000 habitants et sur l'agglomération creilloise, trois centres sont déjà ouverts. De plus, il n'y a pas suffisamment de vaccins, l'on dispose seulement 86 doses à l'hôpital de Creil, par jour. D'ailleurs, le centre de Nogent pourrait prochainement fermer.

La France, pays de Louis Pasteur, n'est pas capable de fabriquer son propre vaccin, à la différence de Cuba qui produit son vaccin « Solidarité 2.0 ». C'est pourquoi il est important d'exiger une maitrise publique des vaccins en dehors de toutes courses aux profits.

Monsieur le Maire conclue sa prise de parole en soulignant que le budget 2021 est la traduction de la volonté de la Municipalité maintenir les services, de les faire fonctionner afin qu'ils répondent aux besoins des habitant, tout en poursuivant une politique soutenue en matière d'investissements

Après l'intervention de Monsieur le Maire, Monsieur Azide Razack, adjoint au Maire en charge de l'élaboration citoyenne du budget, des finances et de la commission communale des impôts, prend la parole, expose et commente le diaporama projeté (document annexé). La population prend également connaissance de ce diaporama.

Le diaporama exposé, Monsieur le Maire remercie Monsieur Azide Razack et donne la parole aux membres du conseil municipal.

Monsieur Abdelkrim Kordjani a pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires qui explique avec clarté les enjeux. Concernant la suppression de la taxe d'habitation, sur les 20 % des ménages restants, 8 % des foyers montatairiens à peine devront payer cette taxe. Les impôts fonciers sont élevés à Montataire et Monsieur Abdelkrim Kordjani s'interroge donc sur la non augmentation du taux de fiscalité des impôts communaux. L'augmentation de l'assiette de l'imposition de la taxe foncière entrainerait une augmentation des recettes. Par ailleurs, une augmentation par l'Acso par exemple du taux d'imposition sur les ordures ménagères entrainera d'imposition.

En dernier point, Monsieur Kordjani met en parallèle la baisse de la DGF avec l'augmentation de la DSU dont le montant est attribué par l'Etat en fonction du rang de classement des communes. Cette dotation majorée cette année révèle une situation précaire des habitants de Montataire. En fait, si les conditions de vie des habitants s'amélioraient, la Ville perdrait de sa DSU ce qui serait dommageable sur le plan financier.

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le 23/02/2021

ID: 060-216004101-20210208-DEL\_080221\_01-DE

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 8 février 2021 - Délibération n°01-Bp 2021 – Débat d'orientations budgétaires

Monsieur Azide Razack ajoute qu'effectivement, si les problèmes de fiscalité atteignent l'Acso, notre collectivité en subira les conséquences. Il faut se poser la question de la pérennité des compensations qui, par expérience, stagnent puis régressent ...

Monsieur le Maire explique que la suppression de la taxe d'habitation rompt le lien entre les habitants et les services municipaux alors que nombre d'habitants étaient dégrévés. Cette perte de recette est en fait compensée, pour l'instant, à l'identique, par le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. La question des finances locales doit être revue. Le taux de fiscalité sur le foncier bâti est élevé car l'essentiel de cet impôt est payé par les entreprises. L'installation de nouvelles entreprises sur le territoire de Montataire apportera une augmentation des recettes fiscales. La municipalité a pris l'engagement de ne pas augmenter la fiscalité locale durant tout le mandat. Concernant la DSU, c'est l'histoire de la ville de Montataire avec ses revenus modestes, une diminution sensible des emplois depuis la fermeture d'entreprises.

La maîtrise du nombre d'habitants est importante car son augmentation entrainerait un besoin supplémentaire de services publics. La ville de Montataire a besoin d'un développement économique, pour notamment l'emploi des jeunes.

Monsieur Jean-Luc Rivière adjoint en charge de la petite enfance, enfance, éducation primaire, restauration scolaire, et accueils de loisirs, revient sur l'attachement des élus communistes et républicains de l'exercice du DOB qui s'il est une formalité rendue obligatoire par la loi, mais il revêt de l'importance. Important car il permet d'échanger sur les orientations et les priorités politiques définies par la majorité et validées par les électeurs en mars dernier. Important aussi car il associe la population, le personnel et les associations : le principe même de la démocratie participative à savoir « faire avec et pour les habitants ». Important enfin car il permet de resituer l'action locale, la vision politique aux niveaux intercommunal, départemental, régional et national. Les orientations émanent purement et simplement du programme, et doivent être pris en compte dans la construction équilibrée du budget primitif :

Priorité aux services publics, avec cette volonté de les maintenir en mettant l'accent sur le personnel municipal qui paye le prix fort depuis de nombreuses années à cause des politiques d'austérité conduites par les gouvernements successifs comme par exemple le gel du point d'indice depuis 2017, ou la volonté de réduire le nombre de fonctionnaires. Sans oublier la baisse des dotations de l'état. Tout cela contraint à une gestion draconienne.

Le statut même de la FPT, garantissant une équité de traitement au niveau national, est attaqué par les réformes en cours. Monsieur Rivière appelle à une vigilance particulière sur les questions des nouvelles « lignes directives de gestion ».

Le personnel communal est donc mis à contribution dans les efforts budgétaires ; et il faut pour cela le respecter et lui rendre hommage. Le BP 2021 transcrit à travers la formation, les promotions et la sécurisation des parcours professionnels (par exemple l'amorce récente du plan de « déprécarisation », ou encore le nombre d'apprentis formés ainsi que les services civiques accueillis dans nos équipes).

La priorité de la majorité municipale c'est donc « l'humain d'abord » qui fasse que Montataire demeure une ville citoyenne et solidaire où il fait bon vivre ensemble en sérénité et en cohésion : maintien des services avec des tarifs adaptés aux ressources de nos concitoyens, soutien aux associations et au monde de la culture en particulier qui traversent difficilement cette période de crise sanitaire, entretien des voiries (poursuite de l'aménagement du centre-ville sur l'axe Croizat /la gare), entretien et rénovation du patrimoine et réflexion lancée sur ce mandat sur nos capacités d'accueils en école primaire et sur les restaurants scolaires, réalisation d'un terrain et d'un city stade en synthétique pour permettre la pratique sportive « toute l'année » pour répondre à l'attente des jeunes et des sportifs amateurs. Réflexion en lien avec l'ACSO sur l'emploi et notamment le site GOSS un enjeu pour les années à venir. Monsieur Rivière signale que les études ont commencé, et annonce d'une sécurisation du site courant 2021, le projet de rénovation urbaine dans sa phase 2, pour continuer de dessiner le Montataire de demain, l'aide

Reçu en préfecture le 22/02/2021

Affiché le 23/02/2021

---

ID: 060-216004101-20210208-DEL\_080221\_01-DE

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 8 février 2021 - Délibération n°01-Bp 2021 – Débat d'orientations budgétaires

au commerce local pour maintenir un équilibre entre petits commerces et grande surface, le respect environnemental dans les travaux et l'entretien urbain, avec notamment un effort financier pour augmenter encore la part du bio et des circuits courts dans l'assiette de nos enfants et de nos anciens dans les restaurants municipaux.

La démocratie participative, autre priorité, y contribuera pour permettre « le faire ensemble » ; « pour et avec les habitants » grâce à la consultation des habitants sous toutes ses formes.

Monsieur Rivière rappelle que ce budget se construit avec des contraintes et des ambitions a plusieurs niveaux, au niveau intercommunal d'abord dans les secteurs du transport urbain, de l'eau et de l'assainissement, du logement, l'enjeu étant l'attractivité économique et sociale du bassin creillois.

Au niveau départemental, partenaire essentiel car en charge principalement pour les habitants des questions sociales (RSA / HANDICAP / FAMILLE) et en charge également des collèges dont celui de Montataire en zone d'éducation prioritaire. Les élu.e.s sont inquiets car les milliers d'euros dépensés par le Conseil départemental dans la sécurité qui n'est pas de sa compétence sont autant de moyens qui manquent à aux habitant.e.s.

Au niveau régional qui conduit notamment une politique de privatisation en termes de transports. Quant à l'état, que dire...attaque du service public (l'hôpital est en danger et les dernières nouvelles concernant le SAMU de Creil font craindre un démantèlement progressif programmé, un manque toujours criant d'effectifs de police nationale). Monsieur Rivière dénonce la politique gouvernementale de priorité à la finance, baisse de dotation pour toutes les collectivités, gestion « abracadabresque » de la crise sanitaire.

Madame Karima Boukallit adjointe en charge du développement durable et de la transition écologique termine ces échanges par une note positive en indiquant que la Ville de Montataire, malgré ses difficultés, est capable d'entreprendre beaucoup de choses!

Monsieur le Maire répond aux questions relevées sur facebook :

Concernant une demande de caméras aux abords des écoles : Monsieur le Maire confirme sa non volonté d'installer des caméras ; la présence humaine est beaucoup plus efficace, il faut agir pour les effectifs de police nationale.

Concernant une requête sur les difficultés de stationnement aux abords des écoles : ce sont les parents d'élèves eux même qui créent cette situation et ils doivent se responsabiliser. La police rurale de la ville veillera à verbaliser les automobilistes non respectueux.

Concernant le stationnement des places handicapées non respecté : la police de la ville veille à ce que ce stationnement soit respecté ; 800 procès-verbaux ont été établis en 2020.

Concernant l'état de la rue Louis Blanc : la rénovation de cette rue est prévue au budget de cette année.

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 19 heures 20 par Monsieur le Maire.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2021 proposées par Monsieur le Maire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire onseiller de l'Oise,

Jean-Pierre BOSINO